

Solidarité pour les Droits des Travailleuses du Sexe au Burundi =Nouvelles=

Membre de



Global Network of Sex Work Projects
Promoting Health and Human Rights

Les droits de l'homme, pierre angulaire d'une riposte efficace au VIH lié au commerce du sexe :

Consultations des travailleuses du sexe dans les quartiers populaires de Bujumbura en Avril 2014.

« ...Dans la plupart des pays, la discrimination à l'égard des femmes, des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, des professionnel(le)s du sexe, des consommateurs de drogues et des minorités ethniques demeure légale.

Il faut que cela change. J'invite tous les pays, à respecter leurs engagements et à promulguer et appliquer des législations proscrivant la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH et des groupes vulnérables... Dans les pays qui ne disposent d'aucune loi en mesure de protéger les professionnel(le)s du sexe, les consommateurs de drogues et les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, seule une fraction de la population peut accéder à la prévention. Inversement, dans les pays dotés d'une protection juridique et respectant les droits de ces personnes, elles sont bien plus nombreuses à accéder à ces services. En conséquence, on y compte moins d'infections et de décès et la demande de traitements antirétroviraux y est moins importante. Il est non seulement immoral de ne pas protéger ces groupes, mais cela ne fait aucun sens sur le plan de la santé publique. Cela nous fait du mal à tous. »

Ban Ki-moon

Secrétaire général des Nations Unies

Extrait du discours lors de la

Conférence internationale sur le sida, Mexico, 3 août 2008.



« Si vous voulez en finir avec l'infection au, il faut aussi et plus sensibiliser les hommes sur les droits humains de la travailleuses du sexe et sur le droit sexuel et reproductif »

Sur base de leurs expériences dans le domaine des droits humains des travailleuses du sexe, le réseau Solidarité pour les Droits des Travailleuses du Sexe au Burundi et l'Association pour l'Encadrement des Orphelins et l'Education à la paix (AEOEP), ont organisé des consultations sur les droits humains, le VIH/SIDA et le travail du sexe dans 3 communes populaires de Bujumbura (Buyenzi, Kamenge et Buterere).

Ces consultations ont été organisées dans le cadre du programme de récolte des données de base pour la conception du projet de lutte contre le VIH/SIDA basée sur les droits humains au sein de la communauté des travailleuses du sexe et leurs groupes passerelles.

Ces consultations ont montré aussi que la situation des droits humains des travailleuses de sexe est plus alarmante qu'on le croyait.

Les travailleuses du sexe sont quotidiennement victimes des violations flagrantes de leurs droits humains et la majorité des victimes ne peuvent porter plainte car elles se reconnaissent perdantes au départ et risque de subir le pire par des représailles des auteurs des violations.

Plus de 60% des travailleuses du sexe contactées affirment :

« Si vous voulez en finir avec l'infection au, il faut aussi et plus sensibiliser les hommes sur les droits humains de la travailleuses du sexe et sur le droit sexuel et reproductif ».

Le programme santé sexuelle et reproductive, une nécessité indispensable pour la lutte contre le VIH/SIDA basée sur les droits humains au sein de la communauté des travailleuses du sexe :



L'intégration des programmes relatifs au VIH et de ceux portant sur la santé sexuelle et reproductive peut considérablement réduire l'infection à VIH et améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le virus. Les agents de santé, y compris ceux qui travaillent dans les établissements de soins de santé primaires et les services à l'écoute des jeunes, devraient être sensibles aux besoins de santé particuliers des professionnel(le)s du sexe et de leurs clients et y répondre, notamment par le conseil et le test VIH réguliers ; l'accès aux services de santé maternelle et infantile ; la double protection la planification familiale et les questions de santé mentale. Les liens entre services et leur intégration devraient comprendre la santé sexuelle et reproductive, dont les services de prise en charge et de traitement des infections sexuellement transmissibles ; le programmes de lutte contre la tuberculose ; les programmes de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; les services de prévention et de traitement de l'hépatite ; le soutien psychosocial et la santé mentale ; et les systèmes de recours vers des services appropriés pour les femmes et les enfants victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Les heures d'ouverture des services et les stratégies de distribution seront flexibles afin de correspondre au contexte local du commerce du sexe.

Elimination de la violence à l'égard des professionnelles du sexe :



Les professionnel(le)s du sexe sont souvent victimes de violence, y compris la violence sexospécifique perpétrée par les clients, les 'protecteurs' et les patrons des maisons, les représentants des forces de l'ordre et autres fonctionnaires. Les professionnelles du sexe subissent parfois aussi des violences et de la discrimination de la part de leurs partenaires intimes, leur famille, leurs voisins, leurs partenaires et leurs collègues de travail. Il leur arrive d'être contraint(e)s de fournir des faveurs sexuelles à la police pour éviter d'être mis(es) en détention, arrêté(e)s et amendé(e)s. La violence est associée aux rapports sexuels non protégés et à un risque accru (environ 40% des femmes fréquentant les dispensaires souffraient de troubles psychologiques, dont dépression, anxiété, syndrome de stress posttraumatique, troubles de l'humeur, schizophrénie, automutilation et même tentatives de suicide.

Les organisations travaillant dans le domaine du commerce du sexe sont bien placées pour s'occuper de ces systèmes d'orientation-recours.

Dans chacune des consultations avec les professionnelles du sexe, la violence des forces de l'ordre et des clients est ressentie comme une importante violation de leurs droits humains.

La violence des partenaires intimes est aussi importante que la violence des clients dans l'augmentation de la vulnérabilité au VIH des professionnelles du sexe.

Toutes les personnes qui vendent des rapports sexuels doivent être protégées contre la violence, la coercition et autres formes d'abus, et leur droit à une aide juridique, à l'accès aux mécanismes judiciaires et extrajudiciaires doit être garanti. L'expérience a prouvé que la violence à l'égard des professionnel(le)s du sexe peut être réduite lorsque les institutions d'application des lois, la magistrature, les services de santé et autres branches des pouvoirs publics s'engagent à participer pleinement avec les organisations de professionnel(le)s du sexe et autres groupes de la société civile. Parmi les actions destinées à protéger les professionnelles du sexe, on peut noter le problème de l'abus d'alcool par les clients et la violence qui s'ensuit.

La rédaction